

# ***AVIS DE COURSE SAIL FOR VINCE***

*Organisé par*



Nom de l'épreuve : **Régate SAIL FOR VINCE.**

Date : **Le 14 avril 2019**

Autorité Organisatrice : **AS Ponant, CVD, SNEF Yachting**

Lieu : **RCN Schotsman, Schotsmanweg, 1 Kamperland - Pays-Bas**

La mention « DP » dans les AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. REGLES**

- 1.1 La régata est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale (Belgian Sailing) sont d'application
- 1.3 L'annexe P1 est d'application
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## **2. PUBLICITE. (DP)**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique  
***La publicité pour le tabac est interdite.***

## **3. ADMISSION ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les dériveurs de la classe PONANT en état de navigation.

Visitez notre site pour plus d'informations - [www.ponant.org](http://www.ponant.org)

- 3.2 Les compétiteurs doivent détenir une licence de compétition valide, ainsi qu'une attestation si nécessaire comme requis par leur fédération et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.  
Les concurrents étrangers non licenciés en Belgique devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de « World Sailing »
- 3.3 Une autorisation de port de publicité, si nécessaire.
- 3.4 Le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.5 Confirmation des inscriptions au secrétariat de l'ASPOnant.
- 3.6 Le secrétariat sera ouvert le samedi 13 avril à partir de 17 heures au bungalow briefing de la course.

#### **4. DROITS A PAYER**

- 4.1 Droit d'inscription 15€ / équipage
- 4.2 Le paiement sera accepté argent comptant (euro)

#### **5. PROGRAMME du 14 avril.**

- 9H30** : Accueil et confirmation des inscriptions.  
**10H30** : 1<sup>er</sup> signal d'attention pour courses à suivre.  
(Un maximum de course).

Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice  
**Aucun signal d'avertissement après 16 heures**

**17H** : Résultats et remise des prix.

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE.**

Les instructions de course seront publiées sur le site de l'ASPOnant : [www.ponant.org](http://www.ponant.org) et seront affichées au secrétariat de course.

#### **7. LIEU.**

Sur le Veerse meer, entre Veere et Kamperland. En face du RCN Schotsman.

#### **8. PARCOURS.**

8.1 Les parcours à effectuer seront les suivants : en fonction du vent

#### **9. CLASSEMENT.**

- 9.1. Le Système à Minima s'appliquera.
- 9.2. Trois courses doivent être courues pour constituer une série.
- 9.3. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses
- (b). Quand 4 à 7 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 8 courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

#### **10. COMMUNICATION RADIO. (DP)**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX.

Un prix pour chaque compétiteur. Une coupe pour les trois premiers.

## 12. DECHARGE ET RESPONSABILITE.

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4 « Décision à courir » L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant ou qu'après la régata.

## 13. ASSURANCE.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros pour l'épreuve.

## 14. EVENEMENTS SOCIAUX.

Une restauration est prévue dès la régata terminée pour le prix de 5€.

Réservation souhaitée: [secretariat@ponant.org](mailto:secretariat@ponant.org) ou 0473/85 25 96

Responsable régata : Autorité Organisatrice

Personne de contact : ASPonant

Réservation : 0473 852596



Visitez notre site pour plus d'informations - [www.ponant.org](http://www.ponant.org)